

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 41558 B1**
- (51) Cl. internationale : **A61K 31/07; A61K 31/375; A61P 37/08; A61K 9/20; A61K 39/35**
- (43) Date de publication : **28.02.2023**
-
- (21) N° Dépôt : **41558**
- (22) Date de Dépôt : **19.02.2016**
- (30) Données de Priorité : **20.02.2015 US 201562119014 P**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/US2016/018731 19.02.2016**
- (71) Demandeur(s) : **The Board of Trustees of the Leland Stanford Junior University, Office of the General Counsel Building 170, Third Floor, Main Quad P.O. Box 20386 Stanford, CA 94305-2038 (US)**
- (72) Inventeur(s) : **NADEAU, Kari C.**
- (74) Mandataire : **ATLAS INTELLECTUAL PROPERTY**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP16753171.4**
-
- (54) Titre : **COMPOSITIONS D'ALLERGÈNES MÉLANGÉS ET LEURS PROCÉDÉS D'UTILISATION**
- (57) Abrégé : L'invention concerne des compositions d'allergènes mélangés de deux ou de plus de deux allergènes différents. Dans certains cas, les compositions d'allergènes mélangés comprennent : un allergène à base de noix, un allergène à base d'animal ; et au moins un élément parmi : un allergène de plante autre que type noix ; un agent biotique ; et une vitamine. L'invention concerne également des procédés d'administration des compositions d'allergènes mélangés à un sujet. Les compositions d'allergènes mélangés trouvent une utilisation dans un grand nombre d'applications, notamment le maintien de la santé, l'équilibre immunitaire, l'équilibre digestif, le soutien immunitaire, l'amélioration de la santé, et des applications thérapeutiques.

REVENDICATIONS

1. Composition d'allergènes mixtes comprenant :

un allergène de noix;
un allergène animal; et
un allergène végétal autre que la noix;

la composition comprenant des allergènes de noix, de noisette, de crevette, de saumon, d'œuf de poule, de lait de vache, d'arachide, de noix de cajou, d'amande et de blé ; et chaque allergène étant présent à poids égal dans la composition.

2. Composition d'allergènes mélangés selon la revendication 1, la composition comprenant en outre un agent biotique.

3. Composition d'allergènes mélangés selon la revendication 1, la composition comprenant en outre une vitamine.

4. Composition d'allergènes mélangés selon la revendication 1, la composition comprenant 30 mg par poids de protéine de chaque allergène présent.

5. Composition d'allergènes mélangés selon la revendication 1, la composition comprenant en outre un véhicule d'apport physiologiquement acceptable.

6. Composition d'allergènes mélangés selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 pour une utilisation dans un procédé de traitement d'un sujet pour une allergie alimentaire.